

Convocation du 04 février 2026

La convocation a été adressée individuellement le 04 février 2026 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui aura lieu le mercredi 12 février 2026 à 18 h 30.

Séance du 12 février 2026

C : 05/02/2026

A : 17/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courbouzon, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie de Courbouzon, sous la présidence de Monsieur Pierre POULET, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. Pierre POULET, Mme Michèle GREA, M. Jean-Louis BONNY, M. Baptiste CHOULOT, M. Joseph CUCCIARDI, M. Franck MOLINAS, Mme Annick PERRAUT, Mme Annie PLANCHE.

Absents excusés : M. Stéphane FERROUD (Pouvoir à Mme Annie PLANCHE).

Absents non excusés : M. Christophe DARMEY, Mme Özlem TÜZÜN.

Madame Michèle GREA a été désignée secrétaire de séance.

1- Approbation compte rendu dernière réunion:

Le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 - Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un permis de construire, de 4 déclarations préalables et de 2 certificats d'urbanisme.

Permis de construire :

-PC 0391692500005 : Construction d'une maison individuelle avec piscine extérieure Route du Val de Sorne.

Déclarations préalables :

-DP 0391692500031 : Remplacement de menuiseries, pose de volets roulants, pose d'une clôture le long du ruisseau - 369 Rue de la Cascade ;

-DP 0391692500032 : Construction d'un carport en appui sur maison existante - 14 rue des Petits Beaux ;

-DP 0391692600001: Modification de 2 fenêtres en 2 portes fenêtres, remplacement de menuiseries en bois par du PVC, suppression de fenêtres, suppression d'une porte façade Est, réalisation de bardage bois - 675 Route de Beauregard ;

-DP 039 169 26 00002 : Mise en place d'une pergola - 261 Chemin de Longefin.

Certificat d'Urbanisme :

- CU 039 169 26 00001 : Projet de construction d'une maison d'habitation sur les parcelles AD 131 et AD 167 Rue de la Fontaine aux Daims ;

- CU 039 169 26 00002 : Parcelles AD 68 et AD 69 231 Rue de Montorient.

3 - Approbation du CFU (Compte Financier Unique) 2025

M. le Maire présente les comptes de 2025 et donne tous les détails permettant de les comprendre, ainsi que les précisions aux questions soulevées.

1° - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la procédure du CFU.

2° - Considérant les éléments susvisés ;

Le Conseil lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		334 207.64		4 046.26		338 253.90
Opération de l'exercice	382 607.67	402 150.39	76 988.07	57 565.43	459 595.74	459 715.82
TOTAUX	382 607.67	736 358.36	76 988.07	61 611.69	459 595.74	797 970.05
Résultats de l'année		19 542.72	19 422.64			120.08
Résultats de clôture		353 750.36	15 376.38		15376.38	338 253.90
Reste à réaliser			39 100.80		39 100.80	
Totaux cumulés		353 750.36	54 477.18		54 477.18	338 373.98
RESULTATS DEFINITIFS		353 750.36	54 477.18			299 273.18

3°- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 ;

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 - Affectation du résultat 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de 334 207,64 euros

Que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de 19 542,72 euros

Alors l'exercice 2025 a généré un excédent total de fonctionnement de 353 750,36 euros

Solde d'exécution d'investissement - 19 422,64 euros

Résultats antérieurs reportés d'investissement sont de : 4 046,26 euros

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Solde des restes à réaliser d'investissement	- 39 100,80 euros
Besoin de financement en investissement	54 477,18 euros

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :**

Le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002	299 273,18 euros
Le solde disponible est reporté en investissement au compte D001	15 376,38 euros

5 - Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour 2026 et apporte les précisions aux questions soulevées.

M. le Maire précise au Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de gros impacts en fonctionnement en 2026. Concernant les investissements, les travaux de la Défense Incendie vont s'achever chemin de la Nue, il est prévu une somme suffisamment importante pour que le prochain Conseil Municipal puisse faire des investissements avant de prendre une Décision Modificative si besoin.

Il informe le Conseil Municipal que la vente du logement « du Pâtre » est prise en compte dans le budget 2026.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'adopter le budget 2026 proposé par Monsieur le Maire, avec vote formel sur chacun des chapitres, et reprise des résultats 2025.

Section Fonctionnement : 695 578 ,18 €

Dépenses Fonctionnement		Recettes Fonctionnement	
Chapitre 011	412 998,66	Chapitre 13	500,00
Chapitre 012	145 000,00	Chapitres 70	54 650,00
Chapitre 014	4 000,00	Chapitre 73	277 000,00
Chapitre 23	72 619,52	Chapitre 74	42 750,00
Chapitre 65	57 050,00	Chapitre 75	16 400,00
Chapitre 66	2 300,00	Chapitre 76	5,00
Chapitre 67	500,00	Chapitre 77	0,00
Chapitre 68	500,00	Chapitre 042	5 000,00
Chapitre 042	610,00	Chapitre 043	0,00
		R002	299 273,18
Total	695 578,18	Total	695 578,18

Section Investissement : 241 000 ,00 €

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Chapitre 16	25 000,00	Chapitre 10	69 477,18
Chapitre 20	4 000,00	Chapitres 13	66 293,30
Chapitre 21	191 623,62	Chapitre 16	1 000,00
Chapitre 23	0,00	Chapitre 021	72 619,52
Chapitre 040	5 000,00	Chapitre 024	31 000,00
Chapitre 041	0,00	Chapitre 040	610,00
Chapitre 68		Compte 1068	
D 001	15 376,38	R 0001	
Total	241 000,00	Total	241 000,00

6 - Vote des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état 1259 de l'année 2026 n'est pas encore disponible sur le portail de la DGFIP.

Néanmoins, il propose de maintenir les taux de fiscalité identiques à ceux de 2025.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - taxe d'habitation sur les résidences secondaires: 8,40 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 40,82 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29,73 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire :
- **De notifier** cette décision aux services préfectoraux,
- **De transmettre** l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

7 - Subventions à des organismes de droit privé

M. le Maire propose de reconduire les subventions accordées en 2025. Il rappelle une précédente délibération fixant une somme de 1000€ attribuée au CASC pour l'échange Courbouzon39/Courbouzon 41.

Le **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions aux organismes privés comme suit :

- Anciens combattants	100 €
- ASMJ	100 €
- Souvenir Français	100 €
- Les Amis Montorientais	150 €
- Total	450 €
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

8 - Modification délibération achat de terrain Billet

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mr et Mme Philippe BILLET proposent de céder à la commune trois parcelles et non pas seulement une comme précédemment indiqué.

Parcelles concernées : AD372 de 95m², AD379 de 9m² et AD380 de 35m², soit un total de 139 m² sur leur terrain (anciennement AD 11, 12, 13, 14), route du Sud Revermont, afin de réaliser un trottoir, pour le prix d'un euro (1€) symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** d'acheter les parcelles ci-dessus énumérées de M. et Mme Philippe BILLET pour un euro (1€) symbolique,
- **CHARGE** M. le Maire de procéder à tous les actes et diligences à cet effet.

9 - Modification délégation à Mme Michèle GREA pour signature d'actes administratifs d'acquisitions de biens

M. le Maire explique au Conseil que la délibération n° 2025-034 Bis prise précédemment doit être modifiée, étant donné que Mme Gréa Michèle, 1^{ère} Adjointe, avait été spécialement désignée pour signer l'acte administratif pour la parcelle AC 372, alors qu'il y a lieu de préciser l'ensemble des parcelles concernées comme indiqué au point précédent : AD 372, AD 379 et AD 380.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, Madame Gréa ne prenant pas part au vote :

- **ACCEPTE** la modification de la délibération n° 2025-034 bis,
- **AUTORISE** : - Madame GREA, 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative.
- **LUI DONNE DELEGATION** pour signer tout acte relatif à ce sujet.

10 - Loyer F1, au 87, route de Beauregard

Le montant de la location de l'appartement situé 87, route de Beauregard était de 405,50 € avant isolation extérieure et volets roulants (DPE « F »).

M. le Maire informe le Conseil que le montant de la location sera de 420 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** M. le Maire à augmenter le loyer de l'appartement 87, route de Beauregard à hauteur de 420 € /mois.

11- Convention avec Messia pour l'utilisation du poteau incendie

M. le Maire rappelle que le SDIS enjoignait à la commune de se doter d'un Poteau Incendie au regard des Ets Chagneux, la commune de Messia devant pour sa part en installer également un pour les maisons situées le long du chemin des Bussières. L'ensemble des parties prenantes a rapidement considéré qu'il était préférable de n'en installer qu'un, plutôt que multiplier les coûts, sur notre territoire et de partager avec Messia les frais et l'utilisation de ce P.I.

Néanmoins, afin de clarifier les droits et obligations de chacune des parties, il est nécessaire de rédiger une convention dans ce sens.

Le conseil doit donc se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention proposée qui sera annexée à la présente délibération,
- **DONNE** délégation à M. le Maire pour gérer l'ensemble du dossier,
- **L'AUTORISE** à signer tous documents à cet effet et notamment la convention.

12 - Remboursement de frais à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'il a avancé la somme de 107,88 € pour la parution d'une annonce sur « Le Bon Coin » pour un logement communal à louer sur la commune et qu'il convient de lui rembourser cette somme.

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Monsieur POULET Pierre, concerné par cette affaire, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de rembourser la somme de 107,88 € à Monsieur POULET Pierre, Maire de la commune de Courbouzon.

13 - Tours de garde élections municipales des 15 et 22 mars

Mr le Maire rappelle que le 1^{er} tour des élections municipales se tiendra le 15 mars prochain et le 22 mars pour le 2^{ème}. Il fait un tour de table quant à l'organisation.

Il est décidé à l'unanimité de maintenir les bureaux d'une durée de 2h30 ; soit :

- 8h00-10h30 ; 10h30- 13h00 ; 13h00 – 15h30 ; 15h30 – 18h00

Une première répartition des rôles de président et assesseurs a été établie, qui demandera à être confirmée.

Un affichage sera réalisé avant le scrutin.

14 - Questions diverses

- Ecole : Madame Michèle Gréa présente le bilan du budget de fonctionnement de l'école et de la cantine / garderie pour l'année 2025 :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Total Net</u>
Ecole	45 561.59 €		45 561.59 €
Cantine/garderie	74 086.40 €	46 004.80€	28 081.60€
Totaux	119 647.99 €	46 004.80 €	73 643.19€

Taux de couverture des dépenses Garderie - Cantine: 62,10 % des dépenses

Au global (école + cantine garderie), Il en ressort un coût net pour la commune de **73 643.19 €** (total dépenses – total recettes), soit un coût moyen de 1 269 €/élève tous élèves confondus (base = 58 élèves). Ce coût était de 1 159 €/élève en 2024.

Concernant strictement l'école, le coût moyen d'un élève du CP au CM2 ressort à 481.50 €/élève (base = 58 élèves), et pour les seuls élèves de maternelle (y compris le coût de l'ATSEM), il ressort à 1 134.63 €/élève (base = 27 élèves).

- Patrimoine : Mr le maire fait un tour d'horizon sur les bâtiments de la commune :
 - Appartement zone technique : isolation extérieure finie, de même que les volets. Il est remis à la location, un locataire a été choisi qui devrait arriver le 1^{er} mai
 - Maison du Patre : l'acheteur potentiel est toujours intéressé. A conclure cette année.
 - Local commercial : un acheteur potentiel s'est fait connaître , au prix de 75 000€. Par déférence, le maire a informé les candidats potentiels qui ont réservé leur réponse quant au devenir de ce bâtiment.
- PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) : Mr le maire donne quelques explications sur le déroulement des travaux autour du PLUI auquel il a assisté avec Baptiste Choulot. Il rappelle l'importance de ces travaux qui auront un impact fort sur l'urbanisme de notre commune. Les travaux sur les zonages vont commencer fin du mois et il défendra au minimum les contours du PLU existant.:

Séance levée à 20h 30

M . le Maire

La secrétaire de séance

